

Délibération n°D20260033

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Nathalie BRULIN

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINT-NEUF AVRIL, à 17 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 23/04/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Héléne CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Héléne LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Fabien MARTY

ABSENTS EXCUSES : Philippe MALLARD a donné délégation à Catherine TAVEAU
Laurent PESLERBE a donné délégation à François DUHANT
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS

ABSENT : Joaquina WEINBERG

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - CRÉATION ET COMPOSITION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1413-1, prévoyant la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants ;

VU les articles L.2121-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de désignation des membres des commissions municipales ;

VU les articles L.2221-1 et suivants du CGCT relatifs aux régies dotées de l'autonomie financière ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que compte tenu de sa strate démographique, la commune de Bergerac a l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

CONSIDÉRANT que cette commission est présidée par le maire ou son représentant et comprend des membres du conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle (au plus fort reste), ainsi que des représentants d'associations locales nommés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat ou de participation à une société d'économie mixte ou société publique locale, ainsi que sur les rapports annuels des délégataires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à la création formelle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à la désignation de ses membres élus selon le principe de la représentation proportionnelle ainsi qu'à la nomination des représentants d'associations locales ;

CONSIDÉRANT qu'il a été déposé la liste suivante :

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE	
10 Titulaires	10 Suppléants
Daniel GRUNTZ	Tom PHILIPPE
Nathalie BRULIN	Sandrine HALTER

Julien CHOUET	Julie TEJERIZO
Christine FRANÇOIS	Christian SAUBADU
François DUHANT	Jean-Luc MARCILLAC
Philippe MALLARD	Catherine TAVEAU
Hélène CORMIER	Farid EL KADI
Laurence ROUAN	Fabien MARTY
Christian GÉRARD	François CORNET
Thierry ROUX	Joaquina WEINBERG

Dans ce cadre, il est proposé que la CCSPL de la Ville de Bergerac soit composée de 21 membres :

- le maire.
- 10 représentants titulaires de la Ville de Bergerac et 10 représentants suppléants.
- 10 représentants d'associations locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CRÉER** la Commission Consultative de Services Publics Locaux (CCSPL) pour la mandature 2026 – 2032 de la Ville de Bergerac et fixe le nombre de ses membres à 21 titulaires et 10 suppléants.
- **D'ACCEPTER** d'écarter le scrutin secret au profit du scrutin public.

Adopté par 34 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD (pouvoir), Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE (pouvoir), Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Fabien MARTY.

- **DE DÉSIGNER** les 20 représentants (10 titulaires et 10 suppléants) de la Ville de Bergerac et de nommer les 10 représentants d'associations locales à la CCSPL comme suit :

20 REPRÉSENTANTS DE LA VILLE		10 REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS D'USAGERS
10 Titulaires	10 Suppléants	
Daniel GRUNTZ	Tom PHILIPPE	UFC que choisir
Nathalie BRULIN	Sandrine HALTER	Union familiale Bergeracoise
Julien CHOUET	Julie TEJERIZO	Association de la Madeleine
Christine FRANÇOIS	Christian SAUBADU	Association Arc en ciel
François DUHANT	Jean-Luc MARCILLAC	Association du quartier Nord de Bergerac
Philippe MALLARD	Catherine TAVEAU	Association du quartier Est de Bergerac
Hélène CORMIER	Farid EL KADI	Association protection et avenir du patrimoine et du développement en Dordogne
Laurence ROUAN	Fabien MARTY	Association Bergerac Rive Gauche
Christian GÉRARD	François CORNET	Association de La Conne
Thierry ROUX	Joaquina WEINBERG	Association Naillac de 2 mains

Résultat du vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- **La liste commune obtient : 34 voix pour** : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD (pouvoir), Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE (pouvoir), Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine

TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hëlène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 29/04/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 6 MAI 2026
et de l'affichage en date du - 6 MAI 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,


Nathalie BRULIN



Le Maire,


Fabien RUET